

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES A HAUT POTENTIEL INTELLECTUEL Projet rentrée 2017

Présentation de l'Ensemble Scolaire Jeanne d'Arc :

Fondé par Emilie de Rodat en 1835 (Congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille de Villefranche de Rouergue), **l'ensemble scolaire Jeanne d'Arc** se compose d'une école maternelle et primaire, d'un collège, d'un lycée général, technologique & professionnel et d'un centre de formation continue. Le projet qui nous intéresse concerne le 1^{er} et le 2nd degré.

L'école située au 1 rue Ferrer est dirigée par Gabriel Labédie. Elle compte 350 élèves de la petite section de maternelle au CM2 (14 classes) et 15 enseignantes (14 postes + 1 poste AESH).

Le collège et le lycée sont situés 11 Allées Pierre Bérégovoy, Annie Vidal en est le chef d'établissement. Le collège compte 3 classes par niveau soit 320 élèves. Le lycée général (séries ES, L et S) et technologique (série ST2S –Sciences et Technologies de la Santé et du Social-) accueille 160 élèves. Au lycée professionnel, le bac pro ASSP –Accompagnement Soins et Services à la Personne- et le CAP ATMFC –Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif- permettent de scolariser une centaine d'élèves. 55 enseignants travaillent au sein du collège-lycée.





I - CONTEXTE ET GENESE DU PROJET

Selon les statistiques, 3 à 5 % d'une classe d'âge présentent les signes d'une précocité intellectuelle donc, forcément, Jeanne d'Arc accueille déjà des élèves intellectuellement précoces. Néanmoins et parce qu'ils ne sont pas identifiés, actuellement nous ne pouvons pas répondre correctement à leurs besoins particuliers. Nous rencontrons avec ces enfants des difficultés liées à leur profil singulier et n'avons pas les réponses appropriées par manque de formation.

La décision de mettre en œuvre un projet d'accueil et d'accompagnement des enfants à haut potentiel intellectuel n'est pas due au hasard. Elle s'inscrit dans un cadre de travail plus large initié depuis 2 ans qui vise à mettre en place des dispositifs et accompagnements pédagogiques adaptés aux différents publics à besoins éducatifs particuliers. Notre ensemble scolaire possède des atouts non négligeables à faire valoir.

1. Référence au projet d'établissement :

Accueillir et accompagner ce type d'élèves répond à un des axes du projet d'établissement à savoir « Permettre à chaque élève de construire son parcours ».

-  Mettre en œuvre une pédagogie de projets,
-  Travailler en interdisciplinarité,
-  Proposer un accompagnement personnalisé adapté à chaque niveau et répondant aux besoins des élèves,
-  Favoriser la créativité des enseignants,

Sont les actions concrètes développées au sein de l'ensemble scolaire qui permettent de prendre en compte les élèves à besoins éducatifs particuliers.

2. La scolarisation d'élèves à besoins éducatifs particuliers :

L'ensemble scolaire Jeanne d'Arc jouit d'une grande expérience de scolarisation d'élèves à besoins éducatifs particuliers. En effet, nous scolarisons plusieurs **élèves porteurs de troubles « Dys »** qui bénéficient de PPRE, PAP ou PPS.

Par ailleurs, à l'école primaire, nous scolarisons plusieurs **élèves allophones** originaires de Syrie, de Roumanie, Colombie, Bulgarie ou encore de Hongrie.

Concernant la scolarisation des **élèves en situation de handicap**, l'école bénéficie d'un poste d'enseignant spécialisé à mi-temps. De plus, depuis septembre 2016, dans le cadre du plan égalité des droits et des chances, nous accueillons des jeunes en situation de handicap au lycée professionnel au sein d'un **dispositif ULIS**.

3. Un réseau de professionnels :

Scolariser des enfants à besoins éducatifs particuliers a été l'occasion de construire un réseau de professionnels : médecin scolaire, maître référent, CMP, CMPP, psychologues, éducateurs, psychomotriciens, orthophonistes... Ce réseau de personnes ressources sera un réel point d'appui dans notre projet.

4. Formation des enseignants :

Les enseignants de Jeanne d'Arc suivent régulièrement des formations qui leur permettent de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques de façon à répondre au mieux aux besoins des élèves et à leur évolution.

En 2013-2014, les enseignants du collège-lycée ont assisté à une formation d'une journée relative à l'accompagnement des élèves porteurs de troubles « dys ».

Depuis 2 ans, les enseignants du primaire sont formés aux pédagogies collaboratives.

Enfin, en 2014, un groupe d'enseignants volontaires (environ une trentaine) du primaire, du collège et du lycée a souhaité entrer dans un processus de formation de plusieurs années en collaboration avec ISFEC de Toulouse autour des neurosciences et des intelligences multiples. Cette année, l'axe de travail retenu est la différenciation pédagogique grâce aux neurosciences et aux intelligences multiples.

Avec l'ouverture du dispositif ULIS lors de cette dernière rentrée scolaire, une enseignante du lycée professionnel a débuté un parcours de formation de maître spécialisé. La responsable du lycée professionnel a décidé de l'accompagner pour les paliers 1 et 2. A l'école, une enseignante bénéficie également de cette formation.

II – PRESENTATION DU DISPOSITIF

Nous choisissons de créer un dispositif non pas une classe car nous ne souhaitons pas regrouper des enfants présentant le même profil ensemble ce qui pourrait avoir un effet « ghetto ». En effet, cela engendre de la ségrégation, de l'isolement par rapport aux autres jeunes, ce qui à terme dessert les élèves car chacun a besoin d'altérité pour se construire ; préserver la mixité sociale est important. Enfin, nous ne souhaitons pas donner une image de classe et d'établissement élitiste, cela ne correspondrait en rien avec un établissement de la Sainte-Famille.

1. Pour quels élèves ?

Les élèves intégreront le dispositif une fois qu'ils auront été clairement diagnostiqués (test WISC à l'appui) par un psychologue spécialisé dans ce domaine comme étant des enfants intellectuellement précoces.

Au préalable, un entretien avec le jeune et sa famille sera nécessaire pour mieux identifier le profil du jeune et ainsi apporter la réponse la plus appropriée possible. A l'école, le chef d'établissement et l'enseignante de la classe demandée rencontreront le jeune et ses parents. Au collège-lycée, cet entretien se déroulera en présence du chef d'établissement et de l'enseignante référente.

2. Les objectifs poursuivis :

La mise en œuvre d'un dispositif particulier, adapté aux enfants à haut potentiel intellectuel a pour objectif de :

- ✓ Favoriser l'intégration et l'adaptation de l'enfant précoce au sein de sa classe, de l'établissement,
- ✓ Favoriser son bien-être et valoriser l'image qu'il a de lui-même,
- ✓ Permettre à ces élèves de développer pleinement leurs potentialités,
- ✓ Changer le regard des adultes sur ces enfants singuliers,
- ✓ Apporter une réponse, une aide à des parents souvent déstabilisés par cette précocité.

3. Le dispositif :

Afin de répondre aux besoins spécifiques des élèves à haut potentiel, voici les différents aspects du dispositif qui sera proposé.

- Un suivi personnalisé :

A l'école, ce suivi est effectué par l'enseignante de la classe dans laquelle est scolarisé l'enfant. Dans le 2nd degré, suivant les difficultés rencontrées, le suivi sera effectué par un enseignant tuteur ou par l'enseignante référente du dispositif.

Ce suivi consiste notamment à apporter une **aide méthodologique** à l'élève : apprendre à ordonner, organiser son travail, lire une consigne, synthétiser, argumenter, acquérir des stratégies d'apprentissage et de mémorisation...

- La différenciation pédagogique au sein de la classe :

De part l'hétérogénéité des classes, la mise en œuvre par les enseignants d'une pédagogie différenciée est nécessaire.

a. adapter les contenus d'enseignement, par exemple :

- ✓ Limiter les exercices répétitifs
- ✓ Enrichir les contenus (supports variés, supports au contenu plus complexe...)
- ✓ Proposer un approfondissement (exposé, recherches sur le sujet étudié...)
- ✓ Proposer des situations favorisant l'autonomie, l'entraide et la collaboration

b. Adapter les méthodes pédagogiques, par exemple :

- ✓ Proposer des tâches visant à donner à l'élève un rôle à jouer dans le groupe classe (tutorat, implication dans les démarches coopératives...)
- ✓ Accepter que le rythme de l'élève ne soit pas celui de la classe (proposer une activité en autonomie)...

- Un accompagnement personnalisé adapté :



Au collège et au lycée, l'accompagnement personnalisé est obligatoire de la 6^{ème} à la terminale. 3 heures en 6^{ème} et 2 heures pour tous les autres niveaux au cours desquelles l'élève intégrera un groupe de besoins suivant son profil et ses difficultés : soutien ou approfondissement essentiellement. En classe de 2^{nde} GT, un dispositif particulier propre à l'établissement permettra à l'élève d'intégrer un groupe « projet thématique » : mise en œuvre de la pédagogie de projet autour d'un thème axé sur les sciences, les langues vivantes étrangères, l'histoire, l'étude des médias...

- Des activités complémentaires :

Les enfants précoces sont pour la plupart des enfants curieux qui ont le désir de savoir, de comprendre, ils sont également créatifs et ont beaucoup d'imagination. Ils ont besoin d'être « nourris intellectuellement » pour se réaliser, c'est la raison pour laquelle des activités complémentaires seront organisées.

A l'école, une initiation à l'allemand sera proposée.

Au collège et au lycée, ces ateliers seront organisés durant :

-  Le temps aménagé :
 - ✓ Cours de chinois,
 - ✓ Atelier sciences,
 - ✓ Enseignements facultatifs au lycée (musique, arts plastiques, cinéma audio-visuel, latin ou langue des signes française)
-  La pause méridienne :
 - ✓ Chorale, atelier cuisine, théâtre, club minecraft, club échecs...

- L'accélération des parcours :

L'accélération du cursus scolaire est une réponse possible qui peut être envisagée dans un contexte de grande réussite scolaire mais aussi lorsque l'élève moins performant est en souffrance au sein de la classe : ennui, désinvestissement dans les apprentissages, relations tendues avec ses camarades de classe, élève perturbateur (rêveur, agité...).

Au préalable, l'enfant est évalué par l'enseignante spécialisée à l'école ou par l'enseignante référente pour le 2nd degré.

La décision sera prise en concertation, dans le cadre d'une équipe éducative qui réunira :

Au primaire : le chef d'établissement, les enseignants de la classe actuelle et de la future classe, l'enseignante spécialisée, les parents et le psychologue qui suit l'enfant ou qui a effectué le diagnostic ;

Au collège-lycée : le chef d'établissement, le professeur principal de la classe actuelle, le professeur tuteur (si le jeune bénéficie d'un tutorat), l'enseignante référente du dispositif, le jeune, les parents et le psychologue qui suit l'enfant ou qui a effectué le diagnostic.

L'adhésion de l'élève à ce projet est essentielle. Enfin, la mise en œuvre du saut de classe sera préparée avec l'enfant et accompagnée.

- **Des relations régulières avec les parents :**

Les parents sont souvent déstabilisés par la précocité de leur enfant. Des rencontres régulières avec les parents et l'élève leur permettent d'exprimer leurs difficultés.

Lorsque cela s'avère nécessaire, l'établissement (chef d'établissement pour l'école, référent pour le 2nd degré) oriente le jeune vers des professionnels compétents.

- **Optimiser la socialisation :**

Fréquemment, on peut observer chez les enfants précoces un décalage entre le développement intellectuel et affectif (hypersensibilité, immaturité, agitation...) et il arrive qu'ils rencontrent des difficultés relationnelles avec leurs pairs. Au collège-lycée, une personne ressource a été formée à la médiation et à l'écoute active. Le lieu d'écoute qu'elle anime constitue un espace d'échange privilégié pour parler à un adulte, résoudre les conflits, aider le jeune à réguler ses émotions...

Les enseignants tuteurs et l'enseignante référente auront également un rôle privilégié à jouer dans l'écoute et l'accompagnement du jeune.

- **Proposer des temps de regroupement :**

Proposer et animer des temps spécifiques, pour les jeunes à haut potentiel (projets sorties...) de tous niveaux.

4. La formation des enseignants :




Former les enseignants au concept de précocité intellectuelle est une nécessité. Avant la mise en œuvre concrète du projet à la prochaine rentrée, l'ensemble des enseignants et des personnels éducatifs de l'ensemble scolaire devront être sensibilisés au cours d'une formation qui permettra entre autre de :

- Définir ce qu'est la précocité intellectuelle,
- Connaître les spécificités des enfants à haut potentiel intellectuel dans leur approche du savoir et par rapport à leur comportement,
- Savoir quelle attitude adopter face à ces enfants (savoir-être et savoir faire pédagogiques à mettre en œuvre).

Les enseignants tuteurs et l'enseignante référente en charge du projet devront également se former de façon à se doter d'outils méthodologiques adaptés susceptibles d'apporter une aide à ces élèves.

5. L'évaluation du projet :

L'évaluation du dispositif se fera à différents niveaux :

-  Au niveau des élèves :
 - ✓ Validation des compétences
 - ✓ Bien-être et intégration dans les classes
-  Par la direction et les enseignants :
 - ✓ 2 réunions bilans annuelles (janvier et juin) : évaluation et amélioration du dispositif
-  Par la direction et les familles :
 - ✓ 2 rencontres annuelles (janvier et juin) : évaluation et amélioration du dispositif